Image not found or type unknown

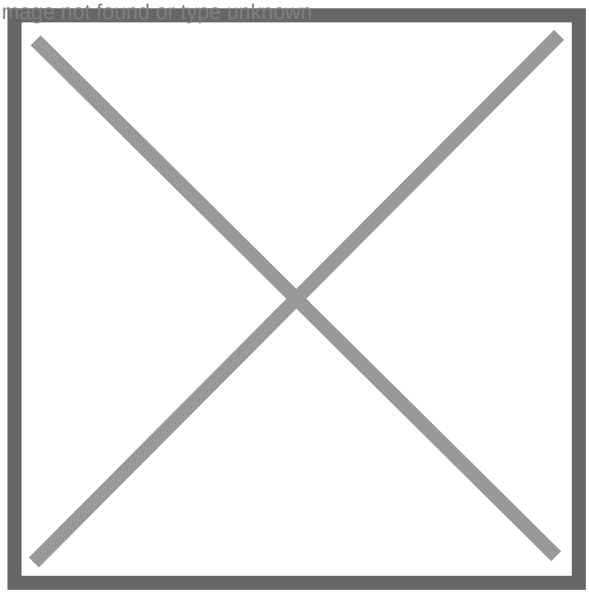

Plainte contre la Juge

Par **Kokoo**, le **17/07/2021** à **01:35**

Bonjour, je veux déposer plainte contre la juge pour avoir traiter une audience sans preuves basée sur un dossier mensongère malgré que j'ai pu joindre des preuves aux attaques mensongère elle s'est retrouvée dos au mur mais m'a accusé d'un delit sorti de nul part sans preuve. La juge a fait preuve de delit de favoritisme en faveur de la partie adverse affichant le calendrier du lieu de travail derrière son bureau de mon adversaire. Je suis face à une corruption en tant que victime je me retrouve sur le banc des accusés. C'est scandaleux. Aidez moi svp merci

Par **morobar**, le **17/07/2021** à **08:19**

Bonjour,

Cour d'appel ou cassation si la décision est rendue en dernier ressort.

Par **nihilscio**, le **17/07/2021** à **10:22**

Bonjour,

Remettez le dossier à un avocat et faites-lui confiance. On ne porte pas plainte contre un juge.

Par **Visiteur**, le **17/07/2021** à **14:23**

Bonjour

Votre avocat sait ce qu'il faut faire.

https://www.service-public.fr/REVISION DECISION DE JUSTICE

Par **amajuris**, le **17/07/2021** à **16:54**

bonjour,

les juges du fond apprécient de manière souveraine les arguments présentés par les parties.

on ne porte pas plainte contre un juge pour une décision qui ne vous satisfait pas, on la conteste.

voir ce lien :

contester un jugement

salutations

Par **Kokoo**, le **20/07/2021** à **10:52**

Est ce que les personnes qui répondent sont des personnes techniciennes de Droit ?

Bien sûre que si ! Art. 1er de la Loi que nul n'est censé ignoré. Nul est au dessus des Lois ni Président de la République ni Ministre ni Juge ni Avocat... ni vous ni moi !

Par **nihilscio**, le **20/07/2021** à **12:22**

Vous avez tout à fait raison en disant que le juge n’est pas au-dessus des lois. Mais la loi dit aussi que le juge est souverain, c’est à dire qu’en principe, une fois que le juge a tranché, les parties s’inclinent. Il y a bien sûr des voies de recours, appel et cassation, mais il arrive nécessairement un moment où la décision devient définitive, sinon il n’y aurait pas de justice.

Dans des cas tous à faits exceptionnels, on peut porter plainte contre un juge. Je ne crois pas du tout que vous ayez la moindre chance de pouvoir mettre en accusation le juge pour corruption. Partir dans cette direction, c’est foncer droit dans le mur. Vous pouvez toujours essayer : adressez une lettre recommandée au procureur de la République dans laquelle vous exposez vos griefs et attendez la suite. Vous verrez bien. Sinon, faites examiner votre

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

affaire par un avocat. Il sera plus cher qu’un forum gratuit mais vous aurez au moins la garantie qu’il a des diplômes en droit.

Il est possible que le jugement prononcé en votre défaveur ne soit pas satisfaisant mais, comme vous ne donnez aucun détail, on ne peut vous donner aucun avis.

Par **Kokoo**, le **21/07/2021** à **11:24**

Vous avez bien raison laisser tomber ce forum internet est bien plus utile en cliquant sur le site du Conseil Supérieur de la Magistrature. Je vais me retirer de ce forum qui n'est pas de mon niveau. Bon courage à vous pour la suite

Par **amajuris**, le **21/07/2021** à **13:34**

le souhait de kokoo est de fermer cette discussion.

son souhait est exaucé.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés